Déclaration de la direction

Corporatif



Signé par: Jean Charles Raillat
11/15/2024

Titre : CEO

Confidential Information
The following Material contains confidential and proprietary information .
No part of this document may be disclosed ,printed ,copied ,transmitted or disseminated in any form or by any means, without the prior Permission from Groupe DCM Inc.

Renseignements d'identification

1. Lequel des éléments suivants est visé par ce rapport? (Obligatoire)

☑ Entité ☐ Institution fédérale

DCM est une entité comme le définit la Loi puisque elle possède plusieurs établissements au Canada y exerce des activités, y possède des actifs et, selon ses états financiers consolidés, remplit deux des conditions ci-après pour au moins un de ses deux derniers exercices financiers:

- ⇨ elle a généré des revenus d'au moins 40 000 000 de dollars
- ⇨ elle emploie en moyenne au moins 250 employés

2. Nom légal de l'entité déclarante ou de l'institution fédérale (Obligatoire)

Le nom légal de l'entité est **Group DCM Inc**.

3. Exercice financier visé par le rapport (Obligatoire)

L'exercice visé par ce rapport est l'exercice **2024**.

4. S'agit-il d'une version révisée d'un rapport déjà soumis pour cette année de déclaration ? (Obligatoire)

☑ OUI ☐ NON

4.1 Indiquez la date à laquelle le rapport initial a été soumis. (Obligatoire)

Le rapport initial a été soumis en avril 2024.

4.2 Décrivez la portée et les modifications apportées à la soumission, y compris les sections du rapport original qui ont été révisées ou les modifications apportées aux réponses dans le questionnaire (limite de 1 500 caractères). (Obligatoire)

Le rapport initial a été entièrement révisé afin d'intégrer toutes les lignes directrices et caractéristiques d'une réponse conforme.

5. Pour les entités seulement : Numéro(s) d'entreprise (le cas échéant)

Le NEQ de DCM est **1179265500**

6. Pour les entités seulement : *S'agit-il d'un rapport conjoint? (Obligatoire)

☐ OUI ☑ NON

7. Pour les entités seulement : *L'entité est-elle également assujettie aux exigences de déclaration en vertu d'une loi sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre administration? (Obligatoire) ☐ OUI ☑ NON

7.1 *Si oui, indiquez la ou les lois applicables. Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

☑ Autre, veuillez préciser : NA

8. Pour les entités seulement : *Laquelle des catégories suivantes s'applique à l'entité? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

Présence commerciale canadienne (sélectionnez tout ce qui s'applique) :

☑ A une entreprise au Canada
☑ Fait des affaires au Canada
☑ A des actifs au Canada

Répond aux seuils liés à la taille (sélectionnez tous ce qui s'applique) :

☑ A au moins 20 millions de dollars d'actifs pour au moins l'un de ses deux derniers exercices financiers
☑ A généré au moins 40 millions de dollars de recettes pour au moins un de ses deux derniers exercices financiers
☑ Emploie en moyenne au moins 250 employés pour au moins un de ses deux derniers exercices financiers.

Renseignements d'identification

9. Pour les entités seulement : *Dans quels secteurs ou industries l'entité exerce-t-elle ses activités? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

☑ Construction

10. Pour les entités seulement : *Dans quel pays l'entité a-t-elle son siège ou son siège principal? (Obligatoire)
10.1 Si Canada : *Dans quelle province ou territoire l'entité a-t-elle son siège ou son siège principal? (Obligatoire)

Le siège social de DCM se situe au **CANADA dans la province du Québec.**

11. Pour les entités seulement : *S'agit-il d'un rapport pour une société d'État fédérale ou une filiale d'une société d'État fédérale? (Obligatoire) ☐ OUI ☑ NON

1. Quelles mesures l'entité a-t-elle prises au cours du dernier exercice pour prévenir et atténuer le risque relatif au recours au travail forcé ou au travail des enfants à l'une ou l'autre étape de la production de marchandises par l'entité — au Canada ou ailleurs — ou de leur importation au Canada? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

Demande aux fournisseurs de mettre en place des politiques et des procédures pour déterminer et interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans leurs activités et chaînes d'approvisionnement

Élaboration et mise en œuvre de clauses contractuelles contre le travail forcé et/ou le travail des enfants

Audit des fournisseurs

Surveillance des fournisseurs

2. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les mesures prises (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).

- DCM travaille uniquement avec des fournisseurs qualifiés et approuvés par les OEM
- Les conditions générales d'achats DCM ainsi que les contrats types d'achats ont été modifiés
- La politique code éthique et conduite a été révisée
- L'analyse des fournisseurs a été effectuée et un seul fournisseur en zone litigieuse a été identifié : Soya Industrial Corporation Limited en Chine pour la fourniture de billes d'acier (qualifié par Airbus)

3. Lequel des éléments suivants décrit exactement la structure de l'entité? (Obligatoire)

Le structure de l'entité DCM est une Personne morale.

4. Lequel des éléments suivants décrit exactement les activités de l'entité? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

Production de biens (y compris fabrication, extraction, culture et transformation)	☑ au Canada ☑ à l'étranger
Vente de marchandises	☑ au Canada ☑ à l'étranger
Distribution de marchandises	☑ au Canada ☑ à l'étranger
Importation au Canada de marchandises produites à l'étranger	☑ OUI
Contrôle d'une entité qui fabrique des marchandises au Canada ou à l'étranger, ou qui importe au Canada des marchandises produites à l'étranger	☑ OUI

5. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur la structure, les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation (limite de 1 500 caractères).

Dans le cadre de son activité la chaîne d'approvisionnement de DCM peut être scindée en deux grands domaines, les matières premières et les composants. Selon les typologies de pièces que nous vendons nous nous trouvons soit fournisseur de rang 1 avec une livraison et une utilisation directe de nos produits par l'OEM soit au 2ième rang avec une intégration de nos produits à un système qui sera ensuite fourni à l'OEM.
Dans ce cadre, nous dépendons grandement des entreprises leaders qui exercent leur pouvoir sur les autres acteurs de la chaine en imposant un fournisseur unique ou un panel de fournisseurs auprès du ou desquels se fournir.

6. L'organisation a-t-elle actuellement des politiques et des processus de diligence raisonnable en matière de travail forcé et/ou de travail des enfants? (Obligatoire)

☑ OUI ☐ NON

6.1 Dans l'affirmative, lequel des éléments suivants du processus de diligence raisonnable l'organisation a-t-elle mis en œuvre en ce qui concerne le travail forcé et/ou le travail des enfants ? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

☑ Intégrer une conduite responsable des affaires dans les politiques et les systèmes de gestion

7. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les politiques et les processus de diligence raisonnable de l'organisation en matière de travail forcé et de travail des enfants (limite de 1 500 caractères) (le cas échéant).

DCM a intégré et mis en place les dispositions nécessaires au respect de la loi S-211 relative à l'éradication du travail forcé et du travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Ce pré requis a toute relation contractuelle ou commerciale avec DCM figure en bonne place et en toute transparence sur nos Conditions générales d'achat :

https://www.dcm.aero/fr/purchasing-terms-conditions

8. L'organisation a-t-elle déterminé des éléments de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants? (Obligatoire)

☑ Oui, nous avons déterminé les risques au meilleur de nos connaissances et nous continuerons de nous efforcer de déterminer de nouveaux risques.

8.1 Dans l'affirmative, l'organisation a-t-elle déterminé les risques de travail forcé ou de travail des enfants liés à l'un des aspects suivants de ses activités et de ses chaînes d'approvisionnement? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

☑ Le secteur ou l'industrie dans lequel elle exerce ses activités
☑ Les matières premières ou les produits dans ses chaînes d'approvisionnement

9. L'organisation a-t-elle déterminé les risques liés au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement dans l'un des secteurs et industries suivants? Sélectionnez tout ce qui s'applique. (Obligatoire)

☑ Fabrication

10. Veuillez fournir des renseignements supplémentaires sur les éléments des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'organisation qui comportent un risque de travail forcé ou de travail des enfants, ainsi que sur les mesures prises par l'organisation pour évaluer et gérer ce risque (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).

Comme expliqué en page 7 de ce rapport, nous sommes dépendants des fournisseurs imposés par les OEM qui approuvent ou non le fabricant. Dans ce cadre, il leur appartient de veiller au respect des risques de travail forcé ou de travail des enfants.

11. L'organisation a-t-elle pris des mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (Obligatoire)

☑ Non, nous n'avons pris aucune mesure corrective.

12. Veuillez fournir des informations supplémentaires sur les mesures que l'organisation a prises pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants (le cas échéant) (limite de 1 500 caractères).

13. *L'organisation a-t-elle pris des mesures pour remédier aux pertes de revenus des familles les plus vulnérables engendrées par une mesure visant à éliminer le recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de ses activités et dans ses chaînes d'approvisionnement? (Obligatoire)

☑ Non, nous n'avons pris aucune mesure corrective.

15. *L'organisation offre-t-elle actuellement une formation aux employés sur le travail forcé et/ou le travail des enfants? (Obligatoire)

☐ OUI ☑ NON

17. *L'organisation a-t-elle actuellement des politiques et des procédures pour évaluer son efficacité à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement? (Obligatoire)

☐ OUI ☑ NON

Loi sur le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'aprovisionnements

- DCM travail uniquement avec les fournisseurs qualifies et approuves par les OEM
- Les conditions générales d'achats DCM ont été modifiées
- Les contrats types d'achats ont été modifiées
- La politique code éthique et conduite a été révisée
- L'analyse des fournisseurs a été effectué et un seul fournisseur en zone litigieuse a été identifié

Soya Industrial Corporation Limited en chine pour la fourniture bille d'acier (qualifie par Airbus)



Signé par: Jean Charles Raillat
11/15/2024
Titre : CEO

https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/frcd-lbr-cndn-spply-chns/prpr-rprt-fr.aspx#a1

Library Catalogue - Search (publicsafety.gc.ca)

Confidential Information
The following Material contains confidential and proprietary information .
No part of this document may be disclosed ,printed ,copied ,transmitted or disseminated in any form or by any means, without the prior Permission from Groupe DCM Inc.